

PROGRAMME DE TESTS RAPIDES DE DÉTECTION DE LA COVID-19 EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

LES TESTS RAPIDES

Les tests rapides sont utilisés dans les milieux de travail et d'études comme **mesure de prévention** pour détecter la présence de la COVID-19 et éviter sa transmission par des **personnes asymptomatiques**.

- Contrairement aux tests PCR¹ qui exigent initialement un prélèvement profond effectué par une professionnelle ou un professionnel de la santé, les tests rapides sont **beaucoup moins intrusifs** et peuvent être effectués facilement par la personne elle-même.
- Alors que les tests PCR sont des tests diagnostiques avec une haute sensibilité, les tests rapides ont une sensibilité moins élevée.

LE PROGRAMME DE TESTS RAPIDES

Le gouvernement canadien a mis sur pied un programme de tests rapides en milieu de travail et d'études en partenariat avec les provinces et territoires.

- Au N.-B., le ministère de la Santé ainsi que les chambres de commerce d'Edmundston, de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton collaborent à sa mise en œuvre. Le programme s'adresse tant aux grands employeurs qu'aux petites et moyennes entreprises.
- Les universités du N.-B. y participeront en tant que grands employeurs. Les trousse de tests rapides seront fournies **gratuitement** par le ministère de la Santé du N.-B.

LES PERSONNES FORMÉES

Sur chaque campus, une ou plusieurs personnes seront formées pour gérer le programme de tests rapides.

- Les personnes formées seront responsables de distribuer les trousse aux participantes et participants et de leur expliquer le déroulement du test.
- À la fin de chaque mois, chaque campus soumettra au ministère de la Santé du N.-B. un formulaire de déclaration indiquant le nombre de tests effectués, le nombre de résultats positifs, négatifs et non concluants ainsi que le nombre de tests restants.
- À l'Université de Moncton, la gestion du programme sera assurée par **Sophie LeBlanc Roy**, responsable du Service de santé et psychologie (UMCM), **Véronique Cormier**, infirmière immatriculée au Service de santé (UMCE) et **Karine Chiasson**, infirmière immatriculée au Service de santé (UMCS).

LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Les personnes qui ne fournissent pas de preuve de vaccination complète seront inscrites au programme de tests rapides jusqu'à l'obtention de la 2^e dose ou **jusqu'au 30 avril 2022**, date à laquelle le programme prendra fin.

- Ces personnes devront faire le test rapide trois fois par semaine (le lundi, le mercredi et le vendredi)².

¹ Le terme *test PCR* « polymerase chain reaction test » s'emploie couramment bien qu'il existe un équivalent français : *test RCP* « test par réaction en chaîne de la polymérase ».

² La fréquence recommandée est passée de 2 fois par semaine à 3 fois par semaine en raison du variant Omicron.

LE DÉROULEMENT DU TEST

Aux campus de Moncton et de Shippagan, les tests seront faits chez soi tandis qu'au campus d'Edmundston, les participantes et participants se rendront à un local sur le campus pendant les plages horaires fixées par la ou le responsable du programme de tests rapides du campus.

- Aux campus de Moncton et de Shippagan, chaque personne recevra une boîte de 25 tests rapides comprenant des écouvillons (tiges pour faire le prélèvement), une bouteille de solution, des fioles, des bandelettes de test et un marqueur Sharpie.
- Chaque personne devra mettre 10 à 12 gouttes de solution dans la fiole, faire le prélèvement dans les deux narines elle-même, mettre l'écouvillon dans la fiole, la brasser et déposer ensuite 5 gouttes de la solution dans le puits sur la bandelette de test.
- La médecin-hygiéniste en chef, D^{re} Jennifer Russell, explique le test dans une vidéo :
 - <https://www.youtube.com/watch?v=RdY4pVC8PbE>

LE RÉSULTAT DU TEST

Le résultat apparaîtra 15 minutes plus tard.

- S'il est **négatif**, une seule ligne rouge apparaîtra à côté de la lettre C (contrôle).
- S'il est **positif**, deux lignes rouges apparaîtront dont l'une à côté de la lettre T (test) et l'autre à côté de la lettre C (contrôle).
- S'il est **non concluant**, une seule ligne rouge apparaîtra à côté de la lettre T (test). Dans le cas d'un résultat non concluant, la personne devra refaire le test rapide immédiatement.

L'APPLICATION *SécuritéUMoncton*

- Afin de soumettre votre résultat, vous devez télécharger gratuitement l'**application SécuritéUMoncton** dans les boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#) sur votre téléphone intelligent ou sur votre ordinateur.
- Vous devez **inscrire la date** sur le test avec le marqueur Sharpie fourni, **prendre une photo** de votre résultat et télécharger la photo dans le module « Tests rapides » de l'application *SécuritéUMoncton* sur votre téléphone ou votre ordinateur.
- La soumission des résultats se fera obligatoirement trois (3) fois par semaine. Le non-respect des consignes pourra mener à des sanctions.
- **IMPORTANT** : À partir du 4 janvier 2022 à 23 h 59, un résultat positif à un test rapide sera traité comme un **cas positif confirmé**. Si vous avez un résultat positif à votre test rapide, **vous devez également l'inscrire par l'entremise d'un nouveau formulaire sur le site web de la Santé publique du NB** : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>.

LES PERSONNES SYMPTOMATIQUES

- Les personnes symptomatiques doivent prendre rendez-vous pour subir **un test PCR si** elles sont immunodéprimées ou enceintes, **si** elles sont âgées de 50 ans et plus, **si** elles sont dans des milieux à risques élevés (ex. travailleuses et travailleurs de la santé), **ou si** elles sont ciblées comme prioritaires par la Santé publique. **Toute autre personne symptomatique doit faire un test rapide.**
- Les personnes symptomatiques doivent s'inscrire sur le site web de la Santé publique du NB pour obtenir un test : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/a-propos-de-covid-19/test-tracage.html>.